

Chronique vagabond : one cration ou l'oxymore de la finance coopérative

Autor(en): **Cuttat, Jacquet**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **83 (2011)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-177795>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUE VAGABONDE

One Creation ou l'oxymore de la finance coopérative

Depuis juin 2010 existe en Suisse romande une société coopérative dont la raison sociale est l'investissement dans le créneau spécialisé des entreprises actives dans le développement durable. Il serait donc possible de concilier business et coopérative?

Dans l'imaginaire de nos contemporains, il n'y a sans doute rien de plus opposé qu'une société de placements financiers et une société coopérative. En effet, la finance est synonyme de spéculation, de rendements à courts termes, d'absence de scrupules dans la conduite des affaires... Quant à la coopérative, on lui attribue facilement une gestion prudente, dans l'intérêt de tous ses membres; le principe «un membre – une voix» est aussi gage d'égalité de traitement; de plus, on trouve fréquemment dans les statuts des sociétés coopératives la solidarité érigée en principe de conduite. En faisant un raccourci légèrement abusif, quoique souvent entendu depuis la récente crise, on a tendance à penser que l'une incarne le mal absolu, et que l'autre est une application concrète de l'humanisme dans les affaires.

Cette société coopérative s'appelle One Creation. Son but est simple: offrir aux investisseurs, en particulier aux investisseurs institutionnels, des placements dans des sociétés et des entreprises qui œuvrent dans le respect du développement durable. Jusqu'ici, rien d'exceptionnel: il existe en effet déjà des fonds spécialisés dans ce type d'activités économiques. Ce qui est nouveau, c'est d'avoir donné à cette société la forme juridique de la coopérative. Pourquoi avoir choisi cette forme plutôt que la SA? M. Olivier Ferrari, l'un des fondateurs, explique: «La SA n'est pas forcément adaptée au long terme et les intérêts des actionnaires ne sont pas nécessairement convergents. Alors que dans la coopérative, les buts et les intérêts de chaque membre sont clairement définis; et c'est une action commune de tous les sociétaires qui permet d'atteindre ces buts.»

La fin du paradis sur Terre

«On a connu le paradis sur Terre, depuis les années cinquante jusqu'aux années quatre-vingt: plein emploi, consommation, revenus en hausse continue..., mais cette période est révolue. Nous sommes condamnés à trouver de nouvelles réponses aux défis à relever. L'activité économique va progressivement se déplacer vers les pays émergents. En parallèle, nos caisses de retraite seront appelées très bientôt à devoir payer des rentes toujours plus nombreuses, les obligeant à décaisser en partie leur fortune. Il faut maintenant faire entrer la notion de «moyen terme» dans nos réflexions de placements, et plus seulement des rendements généreux sur les 6 prochains mois. Ces réflexions doivent impérativement prendre en compte la

question de l'environnement et de la réduction de notre consommation de matières premières et d'énergie»; tel est le credo d'O. Ferrari et le point de départ dans la création de la nouvelle coopérative.

L'obligation vitale d'innover

Il y a un pari dans cette démarche: ce sont les industries sensibles aux questions environnementales qui vont générer, à moyen terme, les gains nécessaires aux investisseurs institutionnels pour payer les retraites du papy-boom annoncé. L'invention de nouveaux procédés pour réduire la consommation d'énergie, voire pour produire de l'énergie, le recyclage des matériaux, notamment, sont les domaines d'activités dans lesquels les entreprises retenues sont performantes. Ainsi, ce sont les trois exigences classiques du développement durable qui doivent être remplies, soit une activité économique rentable, qui crée des emplois, et le respect des équilibres naturels. «Lutter contre la pauvreté, c'est aussi accepter la richesse», affirme O. Ferrari, pour qui la qualité de vie des citoyens passe d'abord par la bonne santé des entreprises.

N'allez pas en conclure que notre homme est un doux rêveur écologiste, adepte de la croissance zéro. Il assume et revendique son statut de libéral, capitaliste, tout en étant conscient que la survie de l'humanité passe par le respect de chacun comme de l'environnement. Il ne s'agit donc pas de philanthropie mais de recherche de résultats, car dans cette démarche, le marché garde toute sa pertinence: la coopérative n'investira que dans les entreprises prospères.

Dans cette expérience novatrice, la forme coopérative a été choisie, car c'est celle qui permet au bon sens d'exister. En vertu des principes de l'égalité entre les membres et de la définition d'un intérêt commun, il n'y a plus de rapport de forces ou de rivalité entre les sociétaires. Elle est aussi garante de l'éthique: «La spéculation est destructrice, explique O. Ferrari, elle détruit les entreprises et l'environnement, en raison de la recherche de gains rapides. La gestion selon le mode coopératif est une des réponses aux défis auxquels nous devons faire face», conclut-il.

Jacques Cuttat